

Le 18 août 2020, la Ministre du Travail a annoncé l'obligation dans toutes les entreprises, du port du masque dans les lieux clos et partagés, à partir du 1er Septembre prochain, **la fourniture des masques étant à la charge des entreprises**

AVANT LA FORMATION

- Se munir de 2 masques/ jour(1/4h)
- Stylo et bloc-notes et/ou ordinateur
- Bouteille d'eau en-cas pour les pauses
- Fiche symptôme complétée : *Imprimable sur notre Site internet : www.c2s-formation.fr/fr*



ACCEUIL DES STAGIAIRES

- Se présenter dans le bâtiment et la salle avec son masque et la fiche symptôme complétée
- Appeler le formateur et attendre sa venue selon les lieux
- Se laver ou se désinfecter les mains à l'arrivée dans la salle. De la solution hydro alcoolique est à la disposition des stagiaires si besoin
- Être attentif aux consignes et protocoles de sécurité



MESURES DE SÉCURITÉ

- Port du masque obligatoire en salle et dans les locaux
- Distance sociale d'1m dans les salles de formation (une chaise sur 2 selon le nombre de participants) et dans les lieux de vie
- Respecter le sens d'entrée et de sortie quand cela est possible
- Chaise nominative (si en tissu) et solution hydro alcoolique à disposition si besoin
- Pauses pédagogiques : il ne sera fourni ni boisson, ni collation.
- La pause du midi (1h), sera soit gérée par les stagiaires, soit prise ensemble au restaurant en respectant les gestes barrières.



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- Nettoyage deux fois par jour des locaux et des surfaces régulièrement touchées (poignées de porte, rampes d'escalier, ...) avec un produit norme EN 14476.
- Nettoyage avant et après utilisation du matériel pédagogique.
- Conteneurs à déchets à disposition.
- Aération des salles de formation pendant 15 mn, lors de chaque pause pédagogique.
- Nous tenons l'ensemble de nos protocoles à votre disposition sur notre site (page d'accueil)

